



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

filière bois

Question écrite n° 4451

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur la politique douanière de l'Union européenne en matière forestière. L'Union européenne apparaît comme la seule zone de production forestière du monde non protégée. La filière forestière regrette cette absence de protection qui nuit à ses intérêts. C'est pourquoi il lui demande de préciser sa position quant au principe du mandatement d'une *task force* chargée de formuler les bases d'une stratégie européenne visant à sauvegarde les entreprises et emplois en Europe.

Texte de la réponse

La France est aujourd'hui, au sein de l'Union européenne, l'un des Etats membres les plus attachés à la préservation et à la promotion d'une industrie forestière dynamique. La France a soutenu, depuis sa création en 1998, la stratégie forestière de l'Union européenne, qui a permis de mettre en place, avec l'ensemble des Etats membres, de nombreux projets concrets au service de la compétitivité des industries de la forêt et de la protection de l'environnement (initiatives dans le domaine de la gestion durable, mise en place de comités de suivi réunissant des acteurs du secteur public et du secteur privé). La filière forestière européenne est aujourd'hui, comme le relève le parlementaire, confrontée à de nouveaux défis, et notamment à une concurrence croissante des pays émergents. Par ailleurs, afin de lutter contre la concurrence déloyale que constituent les importations de bois d'origine illégale, la France a plaidé à Bruxelles pour l'élaboration d'un nouveau règlement européen sur le bois, adopté en 2010, qui permettra, dès son entrée en vigueur, au printemps 2013, de sanctionner les importations de produits issus de forêts exploitées de manière illégale. Au-delà, le Gouvernement est favorable à ce qu'une réflexion d'ensemble soit menée sur l'avenir de la production forestière européenne, prenant en compte les intérêts des différents acteurs de la filière : il s'agit là d'un enjeu important pour le maintien, sur le sol européen, d'une industrie créatrice d'emplois et de croissance. Cette réflexion, qui pourrait inclure le projet d'une *task force* dédiée, devrait être l'occasion d'aborder, outre les questions douanières, l'ensemble des défis environnementaux et commerciaux auxquels le secteur est confronté.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4451

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5044

Réponse publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 162